

Notice méthodologique

TITRE DE LA FICHE D'INDICATEURS

Utilisation de produits phytopharmaceutiques par les ménages

CATÉGORIE PRINCIPALE

Activités humaines

THÉMATIQUE PRINCIPALE

Ménages

CATÉGORIE SECONDAIRE

Activités humaines

THÉMATIQUE SECONDAIRE

Pesticides et polluants émergents

SECTION 1 : AUTEUR

Nom	CUVELIER
Prénom	Christine
E-mail	Christine.cuvelier@spw.wallonie.be
Tél	081/33.51.61

SECTION 2 : CONTEXTUALISATION DE LA FICHE D'INDICATEURS

Titre	Utilisation de produits phytopharmaceutiques par les ménages
Définition(s) de la fiche d'indicateurs	<p>Les produits phytopharmaceutiques (PPP) sont définis dans le règlement (CE) n° 1107/2009 : "produits, sous la forme dans laquelle ils sont livrés à l'utilisateur, composés de substances actives, phytoprotecteurs ou synergistes, ou en contenant, et destinés à l'un des usages suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">a) protéger les végétaux ou les produits végétaux contre tous les organismes nuisibles ou prévenir l'action de ceux-ci, sauf si ces produits sont censés être utilisés principalement pour des raisons d'hygiène plutôt que pour la protection des végétaux ou des produits végétaux ;b) exercer une action sur les processus vitaux des végétaux, telles les substances, autres que les substances nutritives, exerçant une action sur leur croissance ;c) assurer la conservation des produits végétaux, pour autant que ces substances ou produits ne fassent pas l'objet de dispositions communautaires particulières concernant les agents conservateurs ;d) détruire les végétaux ou les parties de végétaux indésirables, à l'exception des algues à moins que les produits ne soient appliqués sur le sol ou l'eau pour protéger les végétaux ;e) freiner ou prévenir une croissance indésirable des végétaux, à l'exception des algues à moins que les produits ne soient appliqués sur le sol ou l'eau pour protéger les végétaux." <p>Les PPP sont donc des produits destinés essentiellement à lutter contre les végétaux indésirables et à protéger les végétaux des organismes nuisibles. Ils comprennent notamment les fongicides, les herbicides, les agents antimousse, les insecticides, les molluscicides et les régulateurs de croissance.</p> <p>La fiche d'indicateurs s'intéresse à l'utilisation des PPP par les ménages wallons, en se</p>

	focalisant sur les aspects qualitatifs de l'utilisation des PPP. Les aspects quantitatifs ne sont pas abordés.
Référence(s) (définition)	Règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et abrogeant les directives 79/117/CEE et 91/414/CEE du Conseil. En ligne. Consolidation officielle. http://data.europa.eu/eli/reg/2009/1107/2021-03-27 (consulté le 06/09/2022)
Raison d'être de la fiche d'indicateurs	<p>Les PPP sont surtout utilisés en agriculture, mais ils sont aussi utilisés notamment par les ménages dans leur jardin, sur leur trottoir ou allée de garage, sur leurs plantes d'intérieur... Ces usages non professionnels peuvent être inopportuns (manque d'information quant aux alternatives, choix inapproprié du moment et de l'étendue d'application, dosage non respecté, mode d'application non ciblé, fréquence d'utilisation trop élevée, eaux de rinçage à l'égout...) et porter atteinte à l'environnement ainsi qu'à la santé des utilisateurs et de leur entourage.</p> <p>Suite à la directive 2009/128/CE instaurant un cadre pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable¹, le Gouvernement wallon a adopté le 19/12/2013 le Programme wallon de réduction des pesticides (PWRP) 2013 - 2017². Le PWRP 2013 - 2017 s'est clôturé le 31/12/2017. Le 29/03/2018, le Gouvernement wallon a adopté le PWRP 2018 - 2022³. Ce programme, qui arrive à son terme, a poursuivi certaines mesures du PWRP 2013 - 2017 et en a ajouté d'autres. Il comprenait 37 mesures de compétence strictement régionale.</p> <p>Tout comme pour le PWRP 2013 - 2017, une partie de ces mesures avaient pour objectifs d'encadrer l'usage des PPP et de sensibiliser les particuliers ou utilisateurs non professionnels aux bonnes pratiques du jardinage. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> — éditer annuellement un guide de bonnes pratiques au jardin (WAL 2.2.1) ; — éditer un dépliant expliquant les moyens de lutte alternatifs (WAL 2.2.2) ; — réaliser des actions de sensibilisation vis-à-vis des particuliers concernant les risques liés au stockage, à la manipulation, à l'utilisation des PPP et à l'élimination des restes et des emballages de PPP (WAL 2.2.3) ; — organiser une campagne bisannuelle de récolte des anciens PPP et de leurs emballages (WAL 2.2.6) ; — sensibiliser les particuliers lors de manifestations, salons... (WAL 2.2.4) ; — promouvoir le conseil avant la délivrance du produit (WAL 2.2.7)... <p>Un nouveau PWRP, couvrant la période 2023 - 2027, est en voie de finalisation.</p> <p>Dans ce contexte, afin d'évaluer l'efficacité des mesures prises, il convient de disposer de données quant à l'utilisation des PPP par les ménages wallons.</p>

¹ Directive 2009/128/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 instaurant un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable. En ligne. Consolidation officielle. <http://data.europa.eu/eli/dir/2009/128/2019-07-26> (consulté le 06/09/2022)

² Programme wallon de réduction des pesticides (PWRP) 2013 - 2017. En ligne. https://www.pwrp.be/files/ugd/301131_d3c98121f9654ce898297857164ab5af.pdf (consulté le 06/09/2022)

³ Programme wallon de réduction des pesticides (PWRP) 2018 - 2022. En ligne. https://www.pwrp.be/files/ugd/301131_a542399ad274494b925574a07908b4f5.pdf (consulté le 06/09/2022)

SECTION 3 : MÉTHODOLOGIE

INDICATEUR N°1

Titre	Utilisation de produits phytopharmaceutiques et de méthodes alternatives par les ménages wallons* * Résultats basés sur des enquêtes réalisées aux printemps 2016, 2019 et 2022 auprès d'un panel de ménages wallons possédant un jardin, représentatif de la population wallonne
Description des paramètres présentés	L'indicateur présente les paramètres suivants, relatifs à l'utilisation de PPP et de méthodes alternatives aux PPP par les ménages wallons possédant un jardin : — proportion de ménages wallons utilisant des PPP uniquement ; — proportion de ménages wallons utilisant des PPP et des méthodes alternatives ; — proportion de ménages wallons utilisant des méthodes alternatives uniquement ; — proportion de ménages wallons qui n'utilisent ni des PPP, ni des méthodes alternatives ; en 2016, 2019 et 2022.
Unité(s)	%

DONNÉES UTILISÉES POUR CONSTRUIRE LES PARAMÈTRES

Données relatives à l'utilisation de PPP et de méthodes alternatives aux PPP par les ménages wallons possédant un jardin

Fournisseur des données	IPSOS
Description des données	<p>En 2022, le Département de l'environnement et de l'eau et le Département de l'étude du milieu naturel et agricole du Service public de Wallonie Agriculture, ressources naturelles et environnement (SPW ARNE - DEE & DEMNA) ont passé un marché public de services avec le bureau d'études IPSOS dans le but de réaliser une enquête auprès des ménages wallons concernant l'utilisation des PPP.</p> <p>L'enquête a été réalisée entre le 16 juin et le 23 juin 2022 auprès d'un panel de 2 500 ménages wallons (2 101 ménages possédant un jardin et 399 ménages sans jardin⁴), représentatif de la population wallonne, afin notamment de cerner leurs motivations quant à l'utilisation des PPP et/ou des méthodes alternatives aux PPP, d'identifier les méthodes alternatives utilisées, d'identifier les modalités d'achat et d'utilisation des PPP et de déterminer le niveau de connaissance globale des utilisateurs de PPP à l'égard de ceux-ci.</p> <p>En 2019 et 2016, deux enquêtes similaires ont été réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none">— une enquête a été réalisée par IPSOS entre le 24 avril et le 16 mai 2019 auprès d'un panel de 2 009 ménages wallons possédant un jardin, représentatif de la population wallonne. Les résultats de cette enquête peuvent être consultés sur le site internet de l'état de l'environnement wallon⁵ ;

⁴ Distinction effectuée sur base de la question suivante : "Avez-vous un jardin ?", à laquelle 2 101 ménages ont répondu "oui" et 399 ménages ont répondu "non".

⁵ IPSOS, 2019. Utilisation des produits phytopharmaceutiques par les ménages wallons. Rapport final. Enquête réalisée pour le compte du SPW ARNE - DEMNA & DEE. En ligne.

	<p>— une enquête a été réalisée par le bureau d'études GfK entre le 27 mai et le 07 juin 2016 auprès d'un panel de 2 033 ménages wallons possédant un jardin, représentatif de la population wallonne. Les résultats de cette enquête peuvent également être consultés sur le site internet de l'état de l'environnement wallon⁶.</p> <p>La fiche d'indicateurs présente les résultats de l'enquête de 2022 et compare ceux-ci aux résultats des enquêtes de 2019 et 2016. Seuls les résultats de l'enquête de 2022 concernant les ménages avec jardin (n = 2 101) sont présentés dans la fiche d'indicateurs. Le lecteur est invité à consulter le rapport complet de l'enquête pour accéder aux résultats tous ménages confondus (avec ou sans jardin)⁷.</p> <p>L'enquête menée en 2022 a été réalisée auprès de 2 101 ménages wallons possédant un jardin, habitant en Wallonie. Les répondants devaient être âgés de 18 ans ou plus. L'échantillon a été pondéré afin d'augmenter la représentativité des résultats. Après pondération, le nombre de ménages wallons possédant un jardin s'élevait à 2 099.</p> <p>Le questionnaire adressé en 2022 aux participants comprenait une trentaine de questions. Parmi celles-ci, figuraient les deux questions suivantes, qui ont permis de construire l'indicateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> — "Vous arrive-t-il d'utiliser des produits phytopharmaceutiques ?" — "Utilisez-vous des méthodes alternatives aux produits phytopharmaceutiques ?" <p>Les questionnaires de 2019 et 2016 comprenaient également ces deux questions.</p>
Traitement des données	Sans objet
INDICATEUR N°2	
Titre	<p>Filières d'achat des produits phytopharmaceutiques utilisées par les ménages wallons*</p> <p>* Résultats basés sur des enquêtes réalisées aux printemps 2016, 2019 et 2022 auprès d'un panel de ménages wallons possédant un jardin, représentatif de la population wallonne</p>
Description des paramètres présentés	<p>L'indicateur présente, pour chaque filière d'achat de PPP, la proportion de ménages wallons possédant un jardin qui y achètent ses PPP :</p> <ul style="list-style-type: none"> — proportion de ménages wallons achetant ses PPP dans des magasins de bricolage ; — proportion de ménages wallons achetant ses PPP dans des jardineries ; — proportion de ménages wallons achetant ses PPP dans des grandes surfaces ; — proportion de ménages wallons achetant ses PPP sur internet ;

http://etat.environnement.wallonie.be/files/Studies/2019_IPSOS_Utilisation%20des%20produits%20phytopharmaceutiques.zip (consulté le 06/09/2022)

⁶ GfK, 2016. Étude sur l'utilisation de produits phytopharmaceutiques (PPP) par les ménages wallons. Enquête réalisée pour le compte du SPW - DGO3 - DEMNA & DEE. En ligne. http://etat.environnement.wallonie.be/files/Studies/Enquete_produits_phytopharmaceutiques_GfK.pdf (consulté le 06/09/2022)

⁷ IPSOS, 2022. Utilisation des produits phytopharmaceutiques par les ménages wallons. Rapport final. Enquête réalisée pour le compte du SPW ARNE - DEE & DEMNA. <http://etat.environnement.wallonie.be/files/Studies/IPSOS%202022.%20Enqu%c3%aate%20sur%20l'utilisation%20des%20produits%20phytopharmaceutiques%20par%20les%20m%c3%a9nages%20wallons.pdf> (consulté le 15/10/2022)

	<ul style="list-style-type: none"> — proportion de ménages wallons achetant ses PPP chez un agriculteur ; — proportion de ménages wallons achetant ses PPP chez un voisin, un ami ; — proportion de ménages wallons achetant ses PPP ailleurs ; <p>en 2016, 2019 et 2022.</p>
Unité(s)	%
DONNÉES UTILISÉES POUR CONSTRUIRE LES PARAMÈTRES	
Données relatives aux filières d'achat des PPP utilisées par les ménages wallons possédant un jardin	
Fournisseur des données	IPSOS
Description des données	<p><i>Cfr supra</i> (indicateur N°1).</p> <p>Le questionnaire adressé en 2022 aux participants comprenait une question relative aux filières d'achat des PPP (question adressée uniquement aux utilisateurs de PPP, n = 1 108) : "Où vous procurez-vous vos produits phytopharmaceutiques ?".</p> <p>Différentes propositions étaient formulées :</p> <ul style="list-style-type: none"> — dans les jardineries spécialisées (Aveve, Oh Green...) ; — dans les magasins de bricolage (Brico, Mr Bricolage, Hubo, Leroy Merlin...) ; — achat sur des sites internet ; — dans les grandes surfaces (Carrefour, Colruyt, Delhaize, Aldi, Lidl, Cora,...) ; — chez un agriculteur ; — chez un voisin, un ami ; — autres. <p>Les questionnaires de 2019 et 2016 comprenaient également cette question (n = 680 en 2019, n = 851 en 2016).</p>
Traitement des données	Sans objet
INDICATEUR N°3	
Titre	<p>Protections prises par les ménages wallons pour manipuler les produits phytopharmaceutiques*</p> <p>* Résultats basés sur des enquêtes réalisées aux printemps 2016, 2019 et 2022 auprès d'un panel de ménages wallons possédant un jardin, représentatif de la population wallonne</p>
Description des paramètres présentés	<p>L'indicateur présente les données relatives à la proportion de ménages wallons disposant d'un jardin qui utilisent des protections pour manipuler les PPP, par types de protection, en 2016, 2019 et 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> — proportion de ménages wallons utilisant des gants lorsqu'ils manipulent les PPP ; — proportion de ménages wallons utilisant un masque lorsqu'ils manipulent des PPP ; — proportion de ménages wallons utilisant des lunettes de protection lorsqu'ils manipulent des PPP ;

	<ul style="list-style-type: none"> — proportion de ménages wallons utilisant des bottes lorsqu'ils manipulent des PPP ; — proportion de ménages wallons utilisant des vêtements de protection imperméables lorsqu'ils manipulent des PPP ; — proportion de ménages wallons utilisant d'autres types de protection lorsqu'ils manipulent des PPP ; — proportion de ménages wallons n'utilisant aucune protection lorsqu'ils manipulent des PPP.
Unité(s)	%
DONNÉES UTILISÉES POUR CONSTRUIRE LES PARAMÈTRES	
Données relatives aux protections utilisées par les ménages wallons possédant un jardin lors de manipulation des PPP	
Fournisseur des données	IPSOS
Description des données	<p><i>Cfr supra</i> (indicateur N°1).</p> <p>Le questionnaire adressé en 2022 aux participants comprenait une question relative aux protections utilisées pour manipuler les PPP (question adressée uniquement aux utilisateurs de PPP, n = 1 108) : "Quels types de protection utilisez-vous pour manipuler les produits phytopharmaceutiques ?".</p> <p>Différentes propositions étaient formulées :</p> <ul style="list-style-type: none"> — des gants ; — des vêtements de protection imperméables ; — un masque ; — des bottes ; — des lunettes de protection ; — d'autres types de protection ; — aucune protection. <p>Les questionnaires de 2019 et 2016 comprenaient également cette question (n = 680 en 2019, n = 851 en 2016).</p>
Traitement des données	Sans objet
INDICATEUR N°4	
Titre	<p>Gestion des emballages vides et des restes de produits phytopharmaceutiques en excès ou périmés par les ménages wallons*</p> <p>* Résultats basés sur des enquêtes réalisées aux printemps 2016, 2019 et 2022 auprès d'un panel de ménages wallons possédant un jardin, représentatif de la population wallonne</p>
Description des paramètres présentés	<p>L'indicateur présente les données relatives à la gestion des emballages vides et des restes de PPP en excès ou périmés par les ménages wallons possédant un jardin, par types de gestion, en 2016, 2019 et 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> — proportion de ménages wallons qui déposent leurs emballages vides et leurs

	<ul style="list-style-type: none"> restes de PPP en excès ou périmés dans un recyparc ; — proportion de ménages wallons qui déposent leurs emballages vides et leurs restes de PPP en excès ou périmés dans la poubelle PMC (plastiques, métaux et cartons à boissons) ; — proportion de ménages wallons qui déposent leurs emballages vides et leurs restes de PPP en excès ou périmés dans la poubelle tout-venant ; — proportion de ménages wallons qui incinèrent à domicile leurs emballages vides et leurs restes de PPP en excès ou périmés ; — proportion de ménages wallons qui gèrent leurs emballages vides et leurs restes de PPP en excès ou périmés autrement.
Unité(s)	%
DONNÉES UTILISÉES POUR CONSTRUIRE LES PARAMÈTRES	
Données relatives à la gestion des emballages vides et des restes de PPP en excès ou périmés par les ménages wallons possédant un jardin	
Fournisseur des données	IPSOS
Description des données	<p><i>Cfr supra</i> (indicateur N°1).</p> <p>Le questionnaire adressé en 2022 aux participants comprenait une question relative à la gestion des déchets de PPP (question adressée uniquement aux utilisateurs de PPP, n = 1 108) : "Que faites-vous des emballages vides (flacon/sachet/boîte original(e) du produit) et/ou des restes de produits en excès ou périmés restant dans l'emballage ?".</p> <p>Différentes propositions étaient formulées :</p> <ul style="list-style-type: none"> — poubelle tout-venant ; — PMC ; — incinérés ; — dépôt dans un parc à conteneurs/recyparc ; — autres. <p>Les questionnaires de 2019 et 2016 comprenaient également cette question (n = 680 en 2019, n = 851 en 2016).</p>
Traitement des données	Sans objet

SECTION 4 : LIMITES DES INDICATEURS

Champs de la fiche d'indicateurs	Les enquêtes menées en 2022, 2019 et 2016 se focalisent sur les aspects qualitatifs de l'utilisation des PPP et des méthodes alternatives aux PPP par les ménages wallons et n'abordent pas les aspects quantitatifs. Par ailleurs, les motivations des ménages ainsi que les raisons qui sous-tendent leurs comportements ne sont que partiellement abordées au travers des trois enquêtes.
Fiabilité des données	<ul style="list-style-type: none"> — Les données sont issues d'enquêtes réalisées auprès de panels de ménages wallons. Les limites des indicateurs sont donc celles liées à toute enquête : <ul style="list-style-type: none"> ➤ certaines questions peuvent être ressenties comme plus sensibles et dès lors, les personnes peuvent avoir tendance à modifier, consciemment ou non, la réalité ;

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ les informations fournies par les répondants ne sont pas vérifiables ; ➤ les questions peuvent être interprétées erronément de la part des répondants ; ➤ le manque de connaissances sur le sujet peut conduire les répondants à des réponses qui ne reflètent pas la réalité de leur comportement et/ou de leurs usages ; ➤ Les répondants n'ont pas l'opportunité de nuancer leurs réponses⁸. <ul style="list-style-type: none"> — Les enquêtes ont été réalisées en ligne. Cette méthode minimise les risques d'erreurs car il n'y a plus de biais liés à l'enquêteur. — La marge d'erreur des enquêtes est située entre 0,4 % et 2,2 %.
Représentativité des données	Les panels de ménages wallons utilisés dans les trois enquêtes sont considérés comme représentatifs de la population wallonne. Les échantillons ont été pondérés selon le sexe, l'âge et la province afin d'être représentatifs de la population wallonne.

SECTION 5 : ÉLABORATION DE L'ÉTAT ET DE LA TENDANCE

ÉTAT

Méthode d'attribution	L'évaluation n'est pas réalisable car il n'existe pas de référentiel pour évaluer "l'utilisation responsable et raisonnée des produits phytopharmaceutiques" par les ménages wallons au sens du PWRP 2018 - 2022.
Norme utilisée (si pertinent)	Sans objet
Référence(s) pour cette norme	Sans objet

TENDANCE

Méthode d'attribution	L'évaluation de la tendance n'est pas réalisable, car il n'existe pas de données sur une période suffisamment longue (trois enquêtes : en 2016, en 2019 et en 2022).
Norme utilisée (si pertinent)	Sans objet
Référence(s) pour cette norme	Sans objet

SECTION 6 : MISES À JOUR

Date de dernière mise à jour de cette fiche méthodologique	Octobre 2022
---	--------------

⁸ Les questions adressées aux participants dans le cadre de l'enquête menée par IPSOS sont des questions fermées, avec un nombre limité d'options. Cette façon de procéder conduit à une certaine déperdition d'information, en réduisant les réponses des personnes interrogées à une liste limitée de choix prédéfinis.